

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 25 (1988)
Heft: 916

Buchbesprechung: Témoignages d'ouvriers [Jean-Pierre Ghelfi]

Autor: Pochon, Charles-F.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Mémoires ouvrières

(cjp) Deux femmes et vingt hommes ont parlé ouvertement de leur passé ouvrier à Jean-Pierre Ghelfi, qui les interrogeait l'an passé à l'occasion du jubilé de la première convention de travail de l'industrie horlogère. L'essentiel des réponses a fait l'objet d'une brochure que l'on peut lire de différentes manières. Une lecture linéaire, témoignage après témoignage, présente vingt-deux destins. Un essai de synthèse, à la manière d'un puzzle que l'on recompose, fait revivre la réalité du sort de la classe ouvrière d'il y a un peu plus de cinquante ans dans la région jurassienne. Cette lecture en profondeur aide à mieux comprendre la crainte de l'avenir qu'éprouvent tant de travailleurs qui se souviennent des privations subies par leurs parents et par eux-mêmes et qui, s'ils y ont partiellement échappé, préfèrent s'attacher au présent qu'ils connaissent plutôt que courir des risques imprévus.

«Le bon vieux temps» des nostalgiques, c'était le chômage, les changements de domicile et même l'exil pour trouver du travail; c'était le déplacement pour les jeunes vers les chantiers du Grimsel ou les fenaisons en Thurgovie. Dans les usines, c'était souvent la chasse aux syndiqués, la crainte des mouchards, les listes noires des patrons.

Voter sans écarts

La brochure mentionne des grèves en 1923, 1929, 1935, 1936 et 1937. Il y a eu aussi des débrayages. La marche sur Courtelary, en 1934, des chômeurs et des ouvriers du Vallon de Saint-Imier pour obtenir des conditions d'existence plus décentes n'est pas oubliée. Comme le dit René Courvoisier: «Pour organiser la marche... il n'y a pas eu tant de discussions; on était mûr».

Sur le plan politique, il était difficile de voter selon son choix. Les exemples sont fournis d'ouvriers licenciés parce que le patron, candidat au Grand Conseil, n'a pas été élu. Et ce témoignage: «Dans les années vingt, trente, c'était les patrons qui dirigeaient les votes. Les ouvriers devaient aller voter avec les contremaîtres. Ils leur donnaient leur

bulletin de vote sur la porte, et il ne s'agissait pas que l'ouvrier mette la main dans sa poche pour changer de bulletin, sinon le lendemain il était vidé». Ou encore, en Ajoie: «Les rouges, c'étaient les radicaux; les noirs, les conservateurs. Les socialistes, c'étaient les extrémistes, les communistes, les sans-Dieu!».

Mais il y a des petites revanches. Les chômeurs, déplacés en Thurgovie pour les fenaisons, forment un cortège en arrivant à Frauenfeld et chantent l'Internationale en défilant.

En va-t-il différemment maintenant? Probablement, selon les onze témoignages publiés à l'occasion du 1^{er} mai de cette année dans le journal du Mouve-

ment populaire des familles, *Le Monde du Travail*. Mais plusieurs des auteurs n'exercent pas le métier qu'ils auraient désiré, plusieurs ont changé de profession, certains ont subi le chômage et changé d'emploi, ce qui leur vaut une importante perte de salaire. Ils aiment leur métier, mais cela ne suffit pas toujours pour le rendre gratifiant. La condition des travailleurs n'est plus ce qu'elle était aux temps évoqués par les retraités interrogés par la FTMH, mais elle ne correspond pas encore à la qualité de vie à laquelle chacun aspire.

Et une dernière question: y a-t-il encore des entreprises ou des professions où le travailleur fournit les outils, comme c'était le cas pour plusieurs horlogers interrogés par Jean-Pierre Ghelfi? ■

Témoignages d'ouvriers, FTMH, 3000 Berne 15. *Le Monde du Travail*, 2300 La Chaux-de-Fonds.

COURSE D'OBSTACLES

Naturalisation vaudoise

(ag) Chose connue, l'obtention de la nationalité suisse est une course d'obstacles. Rien à voir avec une procédure naturelle: demande de l'intéressé et contrôle, simplifié, que rien ne s'oppose, toutes conditions remplies, à cette demande.

Certes, les trois instances de décision, commune de bourgeoisie, canton — qui interviennent aussi bien au niveau de l'exécutif que du législatif — et Office fédéral de la police, représentent autant d'étapes d'endurance.

Le Conseil d'Etat vaudois innove en présentant une simplification de procédure. Mais on reste déçu par la timidité des propositions, quand bien même elles marquent un progrès. L'excuse donnée est la prochaine modification de la loi fédérale sur la nationalité. Mais l'Etat n'a pas osé (voulu) non plus bousculer les communes; tout au plus, il corrige leurs «exagérations». Enfin, il se montre respectueux des droits de la commission des naturalisations du Grand Conseil qui entend chaque candidat, en se prenant fort au sérieux.

Les simplifications seront donc les suivantes. Le candidat ne dépose plus

qu'une demande, dans la commune de domicile en principe. Elle entraîne automatiquement les demandes auprès des autres instances, alors qu'elles doivent être déposées séparément dans le droit actuel.

Les jeunes candidats (de 16 à 25 ans) ayant suivi toute leur scolarité dans le canton ne feraient plus l'objet d'une enquête de police, fort longue. Un rapport de l'autorité communale suffira. Et la commission du Grand Conseil pourra, après examen du dossier, les dispenser d'une audition. C'est tout.

On aurait imaginé par exemple que le dossier des jeunes nés, élevés, scolarisés dans le canton soit, à la fin de la scolarité obligatoire, instruit automatiquement sans audition, si bien que le jeune serait placé devant un choix simple: déposer ou non une demande formelle, qui serait de droit accordée (les motifs de refus ne pouvant être que rigoureusement limités et justifiés). Cette procédure devrait être gratuite.

L'accord entre différents courants de la sensibilité vaudoise était si évident pour une réforme hardie que l'absence d'audace déçoit. ■